



# Tidaani



## Aide à l'enfance du Burkina Faso

Association humanitaire avec l'Afrique, à but non lucratif loi de 1901 enregistrée sous le n° W353003372 à la Préfecture de Rennes

**Association Tidaani** 52, rue Pablo Néruda 35700 RENNES Tel : 06 81 21 01 92 – Siret : 848 619 706 00015

Courriel : [info@tidaani.org](mailto:info@tidaani.org) Web : [www.tidaani.org](http://www.tidaani.org) Facebook.com/tidaani



**Chères Marraines, Chers Parrains, Chers Donateurs, Chers Amis de Tidaani,**

**Grâce à vous, 98 enfants parmi les plus vulnérables sont actuellement parrainés par notre association à Fada N’Gourma.**

En collaboration étroite avec l’aide sociale à l’enfance et celle de l’équipe de l’ATF sur place, nous agissons chaque jour au plus près des populations locales, là où les enfants sont les plus exposés.

Confiés à l’ATF, ces 98 enfants espèrent une vie d’adulte autonome sans déracinement au sein même de leur pays d’origine : le BURKINA-FASO. Zakaria BEOGO, le directeur de l’ATF et ses 3 collaborateurs les accueillent et les encadrent avec toujours plus d’attention.



Désormais, **ces enfants ne sont plus seuls : scolarisés, nourris, habillés, soignés ; les victoires se précisent.** Un bon nombre d’enfants devenus adultes aujourd’hui travaillent, d’autres poursuivent leurs études. On compte parmi les métiers les plus représentatifs : couturière, électricien, maçon, infirmière, coiffeur, instituteur... Les plus doués poursuivent leurs études en université. D’un démarrage dans la vie des plus précaires compte tenu d’un environnement plus que défavorable, nous leur offrons un avenir.



En ce début d’année 2019, nous sommes dans une situation très critique. En effet, hébergée depuis plusieurs années au sein d’une maison particulière louée à Fada N’Gourma, l’ATF se voit contrainte d’envisager de déménager suite à la reprise à très court terme de cette maison par son propriétaire.

Face à cette situation, et afin de poursuivre notre action dans les meilleures conditions possibles et la pérenniser, nous devons trouver un autre lieu. **Nous envisageons donc conjointement avec l’ATF de construire un centre d’accueil pour les enfants.**



En effet, depuis 2012, l'ATF est propriétaire d'un terrain de 5 700 m2 offert par la mairie de Fada N'Gourma. Ce terrain se situe dans les faubourgs de la ville. Nous disposons aujourd'hui d'une étude précise réalisée par le cabinet René Korgo de Ouagadougou quant à la réalisation de ce projet.

Il s'avère qu'un budget total de **85 000 €** est nécessaire pour construire un centre adapté à nos besoins : salle d'accueil et de soutien scolaire, espace bibliothèque, préau, économat-réserve, latrines, infirmerie, espace administratif. A cela vient s'ajouter l'approvisionnement en eau qui sera assuré par la réalisation d'un forage et l'alimentation en électricité par l'installation de panneaux solaires.

**98,5% de nos dépenses sont consacrés aux enfants**



Vos dons\* constituent l'essentiel de nos ressources et sans votre générosité, nous ne pourrions pas poursuivre nos actions.

**PLUS QUE JAMAIS NOUS DEVONS NOUS MOBILISER**

Devant cette échéance, nous avons besoin de vous. Nous avons créé une cagnotte en ligne que vous pouvez désormais consulter, vous pouvez également adresser vos dons à : TIDAANI, 52 rue Pablo Néruda 35700 RENNES.

Dans tous les cas, un reçu fiscal vous sera adressé\*.

Sur HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/tidaani/collectes/un-toit-un-repas-pour-grandir>



Peut-être connaissez-vous dans votre famille, dans votre entourage une personne, une entreprise ou une structure susceptible de nous soutenir et de participer ? Merci de nous aider à communiquer pour créer une réelle communauté autour de ce projet. Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous écrire par mail à [info@tidaani.org](mailto:info@tidaani.org) ou à téléphoner au 06 81 21 01 92 pour plus d'information.

Nous vous prions de croire, Chères Mairaines, Chers Parrains, Chers Donateurs, Chers Amis de Tidaani, en l'expression de nos sentiments dévoués à la cause des enfants.

Véronique COSSON,  
Présidente de TIDAANI  
et les membres du Conseil d'Administration



*\*Les dons des particuliers permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables avec un report de l'excédent sur les 5 années suivantes.  
Pour les entreprises, la réduction d'impôt est de 60% dans la limite de 5/1000 du CA annuel*